



L'association des Directeurs  
de l'Environnement de Travail

## **PROFIL DU POSTE DE RESPONSABLE SECURITE ET SURETE**

*NB : le terme « Responsable » désigne une fonction assurée aussi bien par un homme ou une femme.*

### **Fonction :**

Le responsable sécurité et sûreté définit, supervise, dirige et coordonne les besoins et activités en sécurité et sûreté de la société, l'ensemble ou selon le périmètre défini par la direction générale ou par son supérieur.

Sa responsabilité s'étend sur un périmètre large défini par la Direction Générale. Celui-ci comprend :

- Des lieux : tout ou partie du parc immobilier (propriété ou location), les tiers lieux, etc.
- Des personnes : les salariés, y compris ceux itinérants (ex. commerciaux) ou ponctuellement en déplacement
- Des événements : organisés par la société ou, plus rarement, auxquels elle participe (ex. salons)

Il exerce ses missions de sécurité et sûreté pour un seul ou plusieurs sites, ou encore pour tous sites de l'entreprise en propriété et en location, durable ou temporaire.

### **Rattachement :**

Le responsable sécurité et sûreté est rattaché au Directeur de Sécurité et Sûreté ou à la Direction de l'Environnement de Travail.

### **Principales responsabilités**

- Elaboration et mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise en matière de sécurité et sûreté : en coordination avec son supérieur hiérarchique.
- Supervision et coordination : pour l'ensemble des activités de sécurité de l'entreprise, dans le respect de la réglementation et des normes
- Direction : des équipes salariées et de prestataires sur sites permanents et temporaires
- Veille :
  - Législative et réglementaire,
  - Des bonnes pratiques
  - Des moyens techniques disponibles.
- Formations : mise en place et suivi des formations nécessaires
  - Des employés de son service
  - Des employés participant aux actions de sécurité et sûreté (premiers secours, évacuation, etc.)
  - Des employés exposés à un risque particulier, lié à leur métier ou leur environnement de travail.
- Contrôle : des prestations réalisées par les prestataires ou les services internes

*Cette fiche de poste produite par la Commission RH de l'Arseg est à titre indicatif.*



L'association des Directeurs  
de l'Environnement de Travail

### **Compétences requises :**

#### ***Compétences techniques***

- Bonne connaissance :
  - Législation : cadre général légal à respecter
  - Méthodes et outils technologiques liés à la sécurité et la sûreté : élaboration et pilotage
  - Responsabilité : devoir d'alerte et de veille concernant les menaces
  - Analyse et synthèse
- Rôle de conseil :
  - Conseil en interne de la direction
  - Conseil des organes d'habilitation (DCRI, DPSD)

#### ***Compétences managériales***

- Management:
  - Leadership et responsabilité
  - Planification, animation et développement des équipes
  - Pilotage des projets (projets courts, moyens et long termes)
  - Pro-action, proposition, accompagnement du changement
- Communication:
  - convaincre afin de mettre en œuvre ses projets
  - faire savoir et valoriser le travail de ses équipes et de ses prestations
  - avec des interlocuteurs de profils différents : de l'agent au directeur
- Gestion : budgétaire, tableaux de bord, benchmarking
- Savoir-être : bonne gestion du stress, sens du service client, excellent relationnel, discrétion totale et sens aigu de la confidentialité
- Négociation et achats :
  - Elaboration des cahiers des charges,
  - Négociation avec les achats et suivi des contrats,
  - Déploiement et suivi de la performance

### **Formation et expérience :**

- Formation diplômante en Sécurité auprès d'un organisme reconnu, niveau Mastère
- Ou bac + 2/3 avec 5 à 10 ans d'expérience dans le domaine de la Sécurité, dont au moins 5 ans à un poste à responsabilité.
- Ou évolution interne en fonction des compétences et de l'engagement du collaborateur en matière de sécurité et sûreté

*Cette fiche de poste produite par la Commission RH de l'Arseg est à titre indicatif.*